



**COMMUNIQUÉ DE LA
DEUXIÈME RÉUNION CONJOINTE DU SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT
ET DE GOUVERNEMENT DE L'EAC ET DE LA SADC ; TENUE PAR
VIDÉOCONFÉRENCE**

24 MARS 2025

1. Le Sommet conjoint des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (ci-après dénommé Sommet conjoint) s'est réuni par vidéoconférence le 24 mars 2025 dans une atmosphère chaleureuse et conviviale afin d'examiner le rapport de la réunion ministérielle conjointe sur la situation sécuritaire qui règne dans l'est de la République Démocratique du Congo (RDC).
2. Le Sommet conjoint a été coprésidé par le Président de l'EAC et Président de la République du Kenya, Son Excellence le Dr William Samoei Ruto, CGH et par le Président de la SADC et Président de la République du Zimbabwe, Son Excellence le Dr Emmerson Dambudzo Mnangagwa.
3. Ont participé au Sommet conjoint les chefs d'État et de gouvernement suivants :
 - (i) Son Excellence, Dr. William Samoei Ruto, CGH, Président de la République du Kenya ;
 - (ii) Son Excellence, Dr. Emmerson Dambudzo Mnangagwa, Président de la République du Zimbabwe ;
 - (iii) Son Excellence, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République Démocratique du Congo ;
 - (iv) Son Excellence Évariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi ;
 - (v) Son Excellence Andry Rajoelina, Président de la République de Madagascar.

- (vi) Son Excellence, Dr. Lazarus McCarthy Chakwera, Président de la République du Malawi;
- (vii) Son Excellence, Paul Kagame, Président de la République du Rwanda ;
- (viii) Son Excellence, Matamela Cyril Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud ;
- (ix) Son Excellence, Dr. Samia Suluhu Hassan, Présidente de la République de Tanzanie;
- (x) Son Excellence, Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République d'Ouganda ;
- (xi) Son Excellence, M. Hakainde Hichilema, Président de la République de Zambie ;
- (xii) Son Excellence Hamza Abdi Barre, Premier Ministre de la République de Somalie représentant Son Excellence Hassan Sheikh Mohamoud, Président de la République Fédérale de Somalie ;
- (xiii) Son Excellence, l'ambassadeur Tête António, ministre des Relations extérieures de la République d'Angola, représentant S.E. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola ; et
- (xiv) L'honorable Deng Alor Kuol, ministre des Affaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est, représentant Son Excellence, Salva Kiir Mayardit, Président de la République du Sud-Soudan.

4. Y ont participé également, le Secrétaire exécutif de la SADC et le Secrétaire général de l'EAC.
5. Le Sommet conjoint s'est rappelé les décisions prises lors de la première réunion du Sommet conjoint EAC-SADC tenue le 08 février 2025 à Dar es Salaam (Tanzanie), sur la situation qui prévaut dans l'est de la République Démocratique du Congo, les résolutions de la 1261^e réunion du Sommet du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine tenue le 14 février 2025 et la Résolution 2773 du Conseil de Sécurité des Nations Unies tenue le 21 février 2025, toutes soulignant la nécessité de déployer des efforts concertés pour remédier à la détérioration de la situation sécuritaire qui prévaut dans l'est de la République Démocratique du Congo.
6. Le Sommet conjoint a adopté le rapport sur les résultats de la réunion conjointe des ministres de l'EAC et de la SADC tenue le 17 mars 2025 à Harare (Zimbabwe), y compris le rapport de la réunion conjointe des chefs d'état-major, la feuille de route détaillant les mesures à mettre en œuvre à

court, moyen et long terme en vue d'instaurer une paix et une sécurité durables dans l'est de la République Démocratique du Congo, et a enjoint à toutes les parties concernées de mettre ces mesures en œuvre dans les plus brefs délais.

7. Le Sommet conjoint a ordonné la mise en œuvre des recommandations formulées dans le Rapport et la Feuille de route soit lancée.
8. Tenant compte des critères de genre, de représentation régionale et linguistique, le Sommet conjoint a nommé les personnalités suivantes comme membres du Groupe des facilitateurs:
 - i. Son Excellence, Olusegun Obasanjo, ancien Président du Nigeria;
 - ii. Son Excellence, Uhuru Kenyatta, ancien Président du Kenya ;
 - iii. Son Excellence, Kgalema Motlanthe, ancien Président de l'Afrique du Sud;
 - iv. Son Excellence, Catherine Samba Panza, ancienne Présidente de la République centrafricaine; et
 - v. Son Excellence, Sahle-Work Zewde, ancien Président de l'Ethiopie.
9. Le Sommet conjoint a chargé les Secrétariats de l'EAC et de la SADC de notifier aux Facilitateurs leur nomination par consensus et de communiquer les conclusions de ce Sommet à l'Union africaine et au Conseil de l'ONU.
10. Le Sommet conjoint a chargé les coprésidents d'organiser une séance d'information à l'intention du Groupe des facilitateurs endéans les sept prochains jours ; ce travail d'information devant être effectué conjointement par la SADC, l'EAC et l'Union africaine.
11. Le Sommet conjoint a adressé ses remerciements au Président de l'EAC et au Président de la SADC pour avoir mené de concert les travaux du Sommet conjoint et a salué les qualités de dirigeant qu'ils ont démontrées dans les initiatives entreprises pour rétablir durablement la paix et la sécurité dans l'est de la République Démocratique du Congo et dans l'ensemble de la Région.
12. Le Sommet conjoint a adressé ses remerciements au Secrétariat de l'EAC et au Secrétariat de la SADC pour leurs contributions précieuses à la préparation du Sommet.

Fait le 24 mars 2025 en anglais, en français et en portugais, tous les textes faisant également foi.